

trace de discussion sur les prochains financiers traités par M. Hugo Obermayer.

RAPPORT DE M. GAMARD
M. Gamard rend compte de ce qu'il a vu à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, et de la mission qu'il a remplie dans les papiers de M. de Reich, il rapporte le fait dont nous avons parlé hier touchant les lasses de lettres classées par lettres alphabétiques dans des paquets séparés. Chacun d'eux portait une chemise boursière ornée de lettres et de signatures de lettres y contenues. Tous ces bords étaient anciens, chiffonnés, sauf celui portant la lettre A.

Ces renseignements confirment complètement notre information d'hier. M. Gamard fait connaître ensuite quelques-uns des détails que l'on trouvera fort complets dans l'information spéciale que nous donnons à ce sujet.

M. GAMARD déclare qu'on a trouvé quelques lasses de talons de chèques. La justice les a saisis.

M. DUPUY-DRETEUX. — Il y avait sur ces talons quelques noms d'hommes politiques, nous ne pouvons dire d'avance si ces mentions ont un rapport avec Panama. Nous nous sommes contentés de les mettre sous scellés.

M. DUPUY-DRETEUX dit qu'aujourd'hui on a trouvé des choses importantes, on a trouvé le copier de lettres mais il ne nous a pas fait permis de prendre communication. Il est sous les scellés du juge de paix. Il faut en demander communication.

M. DUPUY-DRETEUX dit qu'il a trouvé une facture de 10,000 portraits-photographiques en 1865 payés par Reich.

M. DUPUY-DRETEUX dit que le copier de lettres trouvé correspond bien à l'époque incriminée.

AUDITION DE M. CAVALIER
M. Cavalier est le secrétaire de la rédaction du *Gaulois*. Il rappelle d'abord comment il rencontra un magistrat qui lui raconta que M. de Reich, quelques jours avant sa mort, avait communiqué la liste des bénéficiaires des chèques à un fait-juste de son nom.

M. DUPUY-DRETEUX dit qu'il a trouvé une facture de 10,000 portraits-photographiques en 1865 payés par Reich.

M. DUPUY-DRETEUX dit que le copier de lettres trouvé correspond bien à l'époque incriminée.

UNE VIVE DISCUSSION
M. YVES GUYOT, M. CONSTANS, M. CARNOT

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

M. de Reich a été entendu, mais on pourrait appeler maintenant M. Yves Guyot, qui a tenu des propos à ce sujet dans la Commission de l'ancien ministre.

de Mun, doit servir à se reconnaître, à se recruter, à s'organiser. Mais l'orateur de Saint-Etienne ajoute que ce programme n'est pas, ne peut pas être un programme électoral. Voilà la position qu'il a choisie, scellée aux catholiques de prendre lors des prochains scrutins :

« Notre pays a besoin, à l'heure présente, pour son repos, de certaines garanties qui appuient au fond du cœur, de ses convictions, l'immense majorité de ses habitants : l'autorité dans le gouvernement, sans laquelle il n'y a ni ordre public, ni tranquillité au dedans, ni prestige à l'extérieur, ni sécurité pour le grand travail, pour l'industrie ni pour la grande culture ; la paix religieuse, qui ne se peut trouver que dans l'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« Je crois que la France demande ardemment l'union de ses enfants sur ce terrain accessible à tous. Nous n'avons aucune raison pour ne pas nous y porter les premiers : en donnant cet exemple, nous n'abandonnerons rien de nos principes, de nos idées, de nos pensées d'avenir. Ce n'est pas tout ce que nous souhaitons, tout ce que nous voulons : c'est un minimum que nous pouvons loyalement accepter, et le pouvant ainsi, nous avons le droit de nous en tenir à ce minimum, nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à ce maximum. (Applaudissements.)

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

« L'union de tous les esprits, dans la liberté assurée à la conscience de ceux qui la professent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'éducation de leurs enfants ; l'égalité politique sincèrement pratiquée, sans que les croyances ou les opinions puissent être pour personne un supérieur ou un persécution ; le progrès sage et régulier des réformes qui touchent à la condition des travailleurs, enfin l'honnêteté des mœurs politiques et sociales.

LE RÉGIME DES BOISSONS
On reprend la suite de la discussion du régime des boissons.

La Chambre s'était arrêtée à l'article 52, présenté en dernière lecture par le ministre de l'agriculture, et tendant à une nouvelle augmentation de droits de 9 francs par hectolitre d'alcool pur pour l'exercice 1893.

M. Jourde présente un amendement tendant à établir un impôt sur les opérations de bourse qui pourrait peut-être permettre de répartir les autres impôts.

M. Jourde développe son amendement, M. Bourgeois monte à la tribune, et la Chambre est réunie par groupes.

M. Jules Roche a quitté la salle de séance. M. THIARD, ministre des finances, — La Commission et le gouvernement sont favorables au principe à l'impôt sur les opérations de bourse, mais cette réforme, on ne peut pas l'improviser, elle doit être soigneusement étudiée, car la moindre imprudence pourrait être fatale à la situation métallique de pays.

INCIDENT
M. THIARD parle, MM. Dorville et Clémenceux ont répondu successivement au sénateur.

M. Clémenceux cause quelques minutes avec M. Gosselin et Jourde, les députés de M. Millière, en faisant de M. MILLIÈRE et A. BOYER soutiennent la proposition de M. Jourde.

Discours de M. E. Moreau
M. E. Moreau, député de Roubaix, rappelle que dans le nord de la France, il y a une production moyenne de 8 litres d'alcool, tandis que cette consommation n'est que de deux litres dans le Midi, c'est inadmissible. (Applaudissements.)

Discours divers
M. CASMIR PÉRIER, président de la Commission du budget. — La Commission a accepté le principe de la proposition de M. Jourde sur la réforme de la loi de l'enregistrement, mais il faut que cette réforme soit étudiée de près pour être applicable.

M. MILLIÈRE proteste contre le délai demandé par le gouvernement.

M. BOUYER réclame, de son banc, une allégation de M. MILLIÈRE. (Mouvement.)

La proposition de Jourde est mise aux voix. M. THIARD intervient à nouveau pour supplier la Chambre de repousser l'amendement de M. Jourde.

Discours divers
M. BOUYER réclame, de son banc, une allégation de M. MILLIÈRE. (Mouvement.)

La proposition de Jourde est mise aux voix. M. THIARD intervient à nouveau pour supplier la Chambre de repousser l'amendement de M. Jourde.

Discours divers
M. BOUYER réclame, de son banc, une allégation de M. MILLIÈRE. (Mouvement.)

La proposition de Jourde est mise aux voix. M. THIARD intervient à nouveau pour supplier la Chambre de repousser l'amendement de M. Jourde.

Discours divers
M. BOUYER réclame, de son banc, une allégation de M. MILLIÈRE. (Mouvement.)

La proposition de Jourde est mise aux voix. M. THIARD intervient à nouveau pour supplier la Chambre de repousser l'amendement de M. Jourde.

Discours divers
M. BOUYER réclame, de son banc, une allégation de M. MILLIÈRE. (Mouvement.)

La proposition de Jourde est mise aux voix. M. THIARD intervient à nouveau pour supplier la Chambre de repousser l'amendement de M. Jourde.

Discours divers
M. BOUYER réclame, de son banc, une allégation de M. MILLIÈRE. (Mouvement.)

La proposition de Jourde est mise aux voix. M. THIARD intervient à nouveau pour supplier la Chambre de repousser l'amendement de M. Jourde.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES
On a abordé ensuite la discussion du projet de gouvernement qui allouait deux douzièmes provisoires sur l'exercice de 1893.

Les deux douzièmes montent à 733 millions 96,862 francs.

M. Mm demande le vote de six douzièmes, afin de faire commencer un an plutôt l'année financière. (Bruit de chaises.)

M. Mm, en terminant, déclare qu'il retire son amendement.

FLOUQUET donne lecture des divers articles du projet.

M. D'ALLIBES proteste à plusieurs reprises. Il semble impossible de voter des douzièmes provisoires qu'on n'a pas eu le temps d'examiner. (Très bien, très bien à droite.)

L'ensemble du projet est adopté par 438 voix contre 10.

Demain discussion de la commission franco-suisse. La séance est levée à 6 h. 45.

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE EN FRANCE
A la veille de la discussion du projet de convention franco-suisse, qui peut avoir des conséquences importantes pour nos industries les plus actives du travail national, l'industrie lainière, il n'est pas inutile de rappeler, chiffres en mains, toute l'importance de cette industrie ; et c'est au rapport de la commission permanente des valeurs de douane que nous allons encore emprunter ces éléments.

La production de la laine en France, pendant l'année 1891, est évaluée à 49 millions de kil., et l'importation à 188,473,000 kil. Par contre, l'exportation s'est élevée à 19,182,000 kil.

Le tableau suivant donne la quantité totale de laine à l'état brut mise en vente sur le marché français en 1891 :

Laines d'importation restées en France, kil. 169,297,000
Laines de peaux importées, 19,182,000
Laines de moutons élevés en France, 1,537,000
Total général pour 1891, 189,996,000

Dans l'approvisionnement total de nos filatures de laine, la France entre seulement pour le cinquième, tandis que l'Australie et la Plata figurent pour près des trois quarts.

En résumé, on peut estimer, en chiffres ronds, à 24 millions de kil. la quantité de laine à l'état brut qui a été mise en œuvre, en 1891, par les manufactures françaises.

D'autre part, on peut évaluer à 75 millions de kil., représentant une valeur de 380 millions de francs, les produits de la filature française en 1891. Il faut ajouter environ 12 millions de kil. de fils de laine provenant de l'étranger des vieux draps, après les avoir défilés, ce qui représente une valeur d'environ 29 millions de francs.

La filature française prise dans son ensemble aurait donc produit en 1891 environ 87 millions de kil. de fils représentant une valeur de 400 millions de francs.

Abstraction faite de la production des fils cardés de laine renaissance, qui ne paraît pas avoir varié, on voit que la filature a produit, en 1891, 75 millions de kil. de fils tant peignés que cardés, tandis qu'en 1890 elle n'en avait produit que 70 millions de kil. C'est en faveur de la production de 1891 une différence de 5 millions, soit 7 0/0.

Si l'on considère l'ensemble de tous les produits du tissage, y compris la bonneterie, on voit que l'importation s'est élevée à 7,418,000 k. en 1891, soit 200,000 k. de plus pendant les deux années précédentes. Quant à l'exportation, elle s'est élevée par suite de la hausse des prix à 7,875,000 k., contre 31,800,000 k. en 1890 et 31,100,000 k. en 1889.

Le chiffre des tissus de laine mélangée ont augmenté ; celui des draperies au contraire a éprouvé une diminution sensible. De 13 millions de kilog., l'exportation des draps est tombée à 11 millions et demi. En 1891, nous n'avons envoyé aux Etats-Unis que 412,000 k. de drap contre 1,118,000 k. en 1890.

En somme, nous avons maintenu, mais maintenu péniblement, le volume de nos exportations de tissus de laine en 1891, et l'importance de notre exportation de draperies a diminué. Si l'on considère qu'un même poids d'étoffe représente une surface et une valeur moindres qu'autrefois, on ne peut guère douter qu'en fait nous n'ayons perdu du terrain sur les marchés d'exportation. C'est là un fait grave pour l'avenir de l'industrie lainière, qui produit deux fois plus de fils et de tissus que la consommation française n'en peut consommer, et dont le sort est entièrement dépendant du progrès ou de la décadence de notre commerce d'exportation.

La production de l'industrie lainière en France en 1891 s'est élevée à 50 millions de francs représentant la valeur des étoffes d'exportation. C'est là un fait grave pour l'avenir de l'industrie lainière, qui produit deux fois plus de fils et de tissus que la consommation française n'en peut consommer, et dont le sort est entièrement dépendant du progrès ou de la décadence de notre commerce d'exportation.

La production de l'industrie lainière en France en 1891 s'est élevée à 50 millions de francs représentant la valeur des étoffes d'exportation. C'est là un fait grave pour l'avenir de l'industrie lainière, qui produit deux fois plus de fils et de tissus que la consommation française n'en peut consommer, et dont le sort est entièrement dépendant du progrès ou de la décadence de notre commerce d'exportation.

NOUVELLES DU JOUR
Pas de palmes académiques au 1er janvier

Paris, 21 décembre. — La séance, donnée par plusieurs journaux, d'un grand nombre de palmes académiques, n'a eu lieu qu'à 10 heures.

Académie démissionnaire. — Un illinois nommé président

Paris, 21 décembre. — L'académie est occupée de la réorganisation dans les écoles. Le rapporteur, M. Hervieu, a donné à son rapport les conclusions suivantes :

« L'académie est d'avis de continuer tous les efforts tendant à faciliter la réorganisation dans les écoles de tous les enfants au-dessus de dix ans, il y a lieu de créer deux ordres de récompenses consistant en médailles d'argent et en médailles de bronze, les premières au nombre de 100, les autres au nombre de 200.

« Ces médailles seraient attribuées aux instituteurs primaires, aux instituteurs et institutrices, aux médecins des écoles et à toutes les personnes qui, par leur situation, leurs influences, leurs exhortations et leurs démarches, auraient contribué plus activement à faciliter les réorganisations de tous les enfants ayant atteint l'âge de dix ans.

« Un tableau statistique comprenant le nombre des réorganisations, les résultats obtenus et l'indication des personnes qui se sont le plus distinguées par leurs efforts pour élever le niveau des opérations scolaires sera dressé chaque année par les soins des autorités communales ou préfectorales, pour être envoyé à M. le ministre de l'Intérieur, qui transmettra ces pièces à l'académie.

La crue du la Seine
Paris, 21 décembre. — Dans la nuit, l'infiltration continue de la Seine et des autres rivières, de nombreux éboulements se sont produits, surtout entre Gournay, Asnières et Arcueil, de faits de corruption.

Novelles du Vatican
Rome, 21 décembre. — Le Saint-Père recevra les souhaits des cardinaux pour la nouvelle année. On annonce un important discours de Sa Sainteté.

En Italie. — L'affaire des banques d'émission
Rome, 21 décembre. — On croit que l'affaire des banques d'émission n'est qu'un prétexte pour empêcher de nouvelles émissions de papier-monnaie.

En Espagne. — Magistrats accusés de faits de corruption
Madrid, 21 décembre. — Les journaux rapportent qu'une demande de poursuites a été déposée à la Cour suprême de justice contre trois magistrats du tribunal de Gironne.

Le prince Victor
Paris, 21 décembre. — On dit dans la Cour : « Un personnage, appartenant au parti victorien, nous apprend que le prince Victor a disparu depuis trois jours et qu'on ne sait ce qu'il est devenu. »

LA CONGOLINE
Voulez-vous, en deux jours, vous guérir des gerçures ? Prenez la Congoline, employez-la deux fois :

CHOSSES ET AUTRES
La maîtresse. — Savez-vous, Hélène, ce que font les intellectuels au siècle des machines ?

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
Election du Dimanche 25 Décembre 1892

JUGES : MM. HENRI CAIRRE, EMILE BOSSUT

JUGES-SUPPLÉMENTS : MM. STÉPHANE WIBAUX, CHARLES LEBORGNE

Situation météorologique. — Roubaix : 22 déc. — Hauteur barométrique, 762. Température. A sept heures du matin 1 degré au-dessus de zéro.

Geneviève, il la chercha à ses côtés, et tressaillit en l'apercevant agenouillée sur l'herbe qui couvrait le bord du chemin.

Geneviève, elle, pleura silencieusement, songeant à celui qu'elle aimait, et qui, en ce moment, tombait peut-être là-bas mutilé et sanglant.

Geneviève, dit l'abbé Dubois, allons, mon enfant, pourquoi vous désoler ainsi ? Doutez-vous donc de la bonté de Dieu ? Quelle raison avez-vous de craindre que sa main vous frappe, vous qui l'avez craint et honoré ?

Geneviève, dit l'abbé Dubois, allons, mon enfant, pourquoi vous désoler ainsi ? Doutez-vous donc de la bonté de Dieu ? Quelle raison avez-vous de craindre que sa main vous frappe, vous qui l'avez craint et honoré ?

Le troisième conférence de R. P. Lefebvre à Saint-Martin. — Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.

Le R. P. Lefebvre a développé devant une nombreuse assistance, mercredi soir, la question si grave de l'éducation du caractère.